

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 31/2024 du 30 juin 2024

OBJET : AVIS DE DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE LA PST POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON SOCIALE DE MOHON – DOSSIER MODIFICATIF

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° DCM2023.09.08-08 du 08 septembre 2023 (N° 26) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite de 250 000 euros,

Vu la décision du Maire N° 30 du 21 juin 2024 sollicitant une subvention auprès du Département,

Compte-tenu de l'intention du Département de subventionner la partie acquisition du bâtiment,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : La décision du Maire N° 30 du 21 juin 2024 est rapportée et il est déposé le 30 juin 2024 :

- un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin de bénéficier d'une aide au financement des travaux de réhabilitation de la maison sociale de MOHON. Le projet ne peut dépasser plus de 80 % d'aides publiques.

Dossier	Coût prévisionnel
Acquisition du bâtiment	40 000 € HT
Travaux de réhabilitation de la maison sociale de MOHON	28 971,35 € HT Plus aléas 5 % soit au total
	70 419,91 € HT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses (3) les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)		
Acquisition du bâtiment		40 000.00		
Études complémentaires / frais annexes				
Sous-total MOE/Études				
Maîtrise d'œuvre		0		
Travaux de réhabilitation de la maison sociale de Mohon	RDI – changement luminaires	4 745.42		
	RDI – travaux électriques	1 542.60		
	RS – travaux isolation/cloisons sèches et de couverture	4 639		
	Guillaume – bouchage ouvertures	2 700		
	Derval – peinture	10 073.23		
	Derval - sols	5271.10.		
Aléas (5 %)		1 448.56 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		70 419.91 €		
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		70 419.91 €		
Ressources prévisionnelles de l'opération (4)				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis (1)	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				
DETR				
DSIL				
FNADT				
Autres aide État				
Conseil régional				
Conseil départemental	Au titre de la PST	sollicité	24 646.96 €	35 %
EPCI				
Sous-total aides publiques			24 646.96 €	35 %
Autres aides non publiques				
Sous-total autres aides non publiques				
Part de la collectivité	Fonds propres		45 772.95 €	65 %
	Emprunt			
	Crédit- bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Participation du maître d'ouvrage			45 772.95 €	65 %
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			70 419.91 €	100 %

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr. Date de mise en ligne : 30 juin 2024

Fait à Mohon le 30 juin 2024
Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

